



Changement de destination de l'utilisation d'un lot

Par gabrielle

Bonjour,

Le règlement de copropriété indique qu'un lot de l'immeuble ou je demeure est un local d'activités. Ce qu'il fut. Ce lot a été racheté en bonne et due forme il y a quelques années , puis revendu, occupé cette fois de façon bougeoise . Le règlement de copropriété n'a cependant pas été modifiée. Ma question est: est ce normal, légal . quelles sont les risques a laisser cet état de fait perdurer ?

Merci